

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2011 N°9
18 février 2011

- Décision du 16 février 2011 modifiant la décision du 2 juillet 2010 portant délégation de signature au directeur de l'organisation, des ressources humaines et du pilotage des moyens	P 2
- Décision modificative 2 n°2011 du 15 février 2011 portant délégation de signature en matière d'administration générale et de marchés – DDT Haute-Marne	P 3

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

DÉCISION DU 16 FEVRIER 2011

MODIFIANT LA DECISION DU 2 JUILLET 2010 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DE L'ORGANISATION, DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PILOTAGE DES MOYENS

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, et notamment son article 17,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 décembre 2007 relative aux attributions des services centraux de l'établissement,

Vu la décision du 30 janvier 2008 modifiée fixant l'organisation interne des services centraux de l'établissement,

Vu la délibération du conseil d'administration du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 2 juillet 2010 portant délégation de signature au directeur de l'organisation, des ressources humaines et du pilotage des moyens,

DÉCIDE

Article 1 :

Après l'article 3 de la décision du 2 juillet 2010 susvisée, est ajouté un article 3-1 ainsi rédigé :

*« **Article 3 -1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Ménager, de M. Bernard Terranova et de M. Ariski Akeniouine, délégation est donnée à M. Benoît Hollebecq, responsable de la division des systèmes d'information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Marc Papinutti, les actes suivants :*

- les contrats et marchés de prestations de services informatiques, d'un montant inférieur à 20 000 € HT,
- les commandes relevant d'un marché à bons de commandes,
- les attestations de service fait. »

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 16 février 2011

Le directeur général

signé

Marc Papinutti



DECISION MODIFICATIVE 2 - N° 2011/022 DU 15 FEVRIER 2011 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE ET DE MARCHES

Le délégué local de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu le code des marchés publics,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut des voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 1er ministre du 1er janvier 2010 nommant M. André Horth, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies Navigables de France

Vu la décision 2010/093 du 5 juillet 2010 modifiée portant délégation de signature aux agents de la DDT de la Haute-Marne en matière d'administration générale et de marchés,

DECIDE

Article 1er – L'article 5 de la décision n° 2010/093 du 5 juillet 2010 est modifié et rédigé comme suit :

82, rue du Commandant
Hugueny
boite postale 2087
52903 Chaumont cedex
téléphone 03 25 30 79 79
télécopie 03 25 30 79 80

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siren 552 017 303,
compte bancaire : agent comptable secondaire de Nancy ouvert à la
trésorerie générale de Nancy n° 10071 54000 00044009267 71
Service mis à disposition par le Ministère des Transports, de l'Équipement,
du Tourisme et de la Mer

Article 5 - Délégation de signature est donnée pour conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, dans la limite de 3 000 € aux agents dont la liste figure ci-dessous :

- M. Pascal Belluz à la subdivision de Longeau
- M. David Riotot à la subdivision de Longeau
- M. Jean-Luc Radel OPA à la subdivision de Longeau
- M. Henri Linares à la subdivision de Longeau
- M. Jean-François Voillequin à la subdivision de Saint-Dizier
- M. Dominique Cressot à la subdivision de Saint-Dizier
- M. Christophe Mion OPA à la subdivision de Saint-Dizier
- M. Thierry Matuchet à la subdivision de Saint-Dizier
- M. Philippe Flamerion à la subdivision de Saint-Dizier

Article 2 - La présente décision sera publiée au bulletin officiel des Voies Navigables de France.

CHAUMONT, le 15 février 2011

le délégué local de VNF,

André HORTH

